

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

**DÉCISION N°2023/010**

**Du lundi 16 janvier 2023**

### **Relatif à une convention de partenariat 2023 pour des ateliers d'éveil musical passé avec le réseau Mom'artre dans le cadre de la Cité Educative**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la convention de partenariat, présentée par le RESEAU MOM'ARTRE, situé au 204, rue de Crimée - 75019 PARIS pour des ateliers d'éveil musical destinés aux enfants des structures d'accueil de la ville et enfants accueillis chez une assistante maternelle indépendante les 23 janvier, les 6, 13, 14 février, les 6, 14, 16, 20 mars, les 3, 13, 17, 18 avril, les 11, 15, 23 mai et le 22 juin 2023,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER une convention de partenariat, présentée par le RESEAU MOM'ARTRE, situé au 204, rue de Crimée - 75019 PARIS pour 16 ateliers d'éveil musical de deux heures au profit des enfants des structures d'accueil de la ville et enfants accueillis chez une assistante maternelle indépendante (10 enfants maximum en simultané par créneau d'1h, à l'exception des microcrèches où 12 enfants maximum avec la présence de 2 professionnelles de crèches sont autorisés), répartis comme suit :

- Les 6 février, 6 mars, 3 avril et 15 mai 2023 au multi accueil Menthe et Grenadine situé 43 rue de Seine – 91130 RIS-ORANGIS,
- Les 23 janvier, 13 février, 20 mars et 17 avril 2023 au multi accueil de la Farandole, situé 3 rue du Docteur Crespin – 91130 RIS-ORANGIS,
- Les 14 février, 14 mars, 18 avril et 23 mai 2023 au multi accueil Les Confettis, situé au Centre commercial de la Ferme du Temple – 91130 RIS-ORANGIS,
- Les 16 mars et 11 mai 2023 au Relais Petite Enfance, situé 56 rue Pierre Brossolette – 91130 RIS-ORANGIS,
- Les 13 avril et 22 juin 2023 au Relais Petite Enfance, situé 3 rue du Docteur Crespin – 91130 RIS-ORANGIS.

#### **Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T: 01 69 02 52 52  
F: 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

**ARTICLE 2 :** Dans cette perspective, le RESEAU MOM'ARTRE s'engage à assurer la prestation et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur en sa qualité d'employeur des participants pour cette prestation.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : 20 JAN. 2023

Publié le : 20 JAN. 2023  
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa

**ARTICLE 3 :** L'action décrite et les engagements mentionnés dans la convention seront financés par une subvention accordée au RESEAU MOM'ARTRE dans le cadre du dispositif de Cité éducative, notifiée le 17 octobre 2022. Aucune facturation d'une partie à l'autre n'est prévue.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny

Fait à Ris-Orangis, le 16 janvier 2023.

Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

